

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 951

présenté par
M. Mendes

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 43, après le mot :

« soixante »,

insérer le mot :

« six ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli